



LE SPOT

CE
30/01/2014



MILLIARD A LA FILIERE PAS DE BRAS, PAS DE CHOCOLAT



Le Directeur Général fait part au CE de sa préoccupation quant aux résultats hippiques autour de -8% dans les Points de vente en ce début d'année.

Il rappelle, comme il le fait régulièrement depuis quelques temps, que le milliard promis à la filière est un objectif qui ne pourra être atteint que si toutes les évolutions prévues se mettent en place.

Autrement dit, pas de bras, pas de chocolat. Pas de partants, pas de modernisation des courses, pas d'investissement et pour le milliard, les Sociétés Mères seront chocolat... Poulain...

PMU PAS DE BRAS, PAS DE CA

Xavier HURSTEL souligne aussi la rudesse de la concurrence de la FDJ qui bénéficie de possibilités de développement sur le réseau en dur (paris sportifs, Euro Millions) que le PMU n'a pas. Il a indiqué que des initiatives de développement des Points De Vente allaient être bientôt menées.

Le Président annonce 130 M€ d'investissement dans le réseau. C'est bien, mais il est dommage que le PMU réponde à cette concurrence déloyale par un désengagement humain sur le terrain qui pourrait altérer durablement nos résultats et la qualité d'une relation commerciale qui nous a permis de résister jusque là.

L'ARS SANS LA MANIERE

Depuis qu'il est *rentré dans l'ARS*, notre DG reconnaît qu'il n'y a **aucune adhésion des organisations syndicales** aux propositions des employeurs.

Il annonce de nouvelles initiatives pour la réunion du 7 février à Auteuil, pour tenter de rapprocher les positions. Vous trouverez un point complet sur cette négociation au dos de ce tract.

D. G.ÉOMÉTRIE VARIABLE



LE MILLIARD : Inversion de la courbe ?...

SALAIRES : Stagnation de courbe...

ARS : Affaissement de la courbe...

PRIME ET DÉPRIME...

Certains salariés ont remarqué que la prime de novembre 2013 était inférieure à 2012.

Explication : La prime de 2012 avait été surévaluée par erreur. Hélas, le montant 2013 est donc le bon. L'excédent versé en 2012 passera en pertes et profits pour le PMU.

STIMULATIONS ET BONS CADEAUX

Sous la pression des élus du CE, la DRH va étudier comment remédier aux prélèvements sur les bons cadeaux supérieurs à 150 €, gagnés par les collaborateurs dans le cadre de concours de stimulation et versés sur leur salaire.

Par ailleurs, s'agissant des « stimulations ventes de cartes », nous avons demandé, hélas sans succès, que les ventes des titulaires soient comptabilisées dans les résultats des CDS et réciproquement.

CHARGES DE MISSIONS HIPPODROMES

Michel ODDOS est revenu sur les points soulevés par le SHN/CGC en octobre et a une nouvelle fois indiqué qu'il demanderait une révision du distancier en vue d'une meilleure répartition des hippodromes.

De son côté, la DRH s'est montrée très peu réceptive à la demande d'un rattrapage du manque à gagner pour les collaborateurs faiblement dotés en hippodromes.

ANIMATIONS LE WE ET AUGMENTATIONS

La notion de volontariat que le SHN/CGC a permis d'instaurer pour les animations le week-end est importante, car elle permet aux collaborateurs de gérer le nombre de ces animations et d'éviter un recours abusif au travail le WE.

Ce dispositif est inscrit dans les textes signés par la Direction. Michel ODDOS confirme qu'un objectif d'animations le WE n'a pas lieu de figurer dans les EAA et que le recours à cette souplesse ne peut en aucun cas avoir des conséquences sur les augmentations.

Lors de la négociation annuelle obligatoire du 3 mars, le SHN/CGC reviendra sur ses revendications pour le paiement du travail le WE.

SECTEURS VACANTS ET FORMATIONS

Secteurs : Sur 12 OM CDS lancées en région, 10 ont été pourvues. Montpellier et Le Mans restent à pourvoir.

Formations : La DRH informe que les retours sont excellents. Le SHN/CGC fait remarquer que les collaborateurs du PMU démontrent une nouvelle fois leur attachement à l'entreprise, leur implication et leur capacité de remise en question.

ESPACE COURSES : CHANGEMENT HORAIRE

Avis CE reporté au mois prochain.

APPELEZ-NOUS !

Pascal BRILLOUET
06 07 11 42 68

Patrick GRATZ
06 07 86 75 04

Christian JEAN-JACQUES
06 08 02 05 54

NOM	
PRENOM	
ADRESSE	
TEL	
SITE PMU	
STATUT	
ADRESSE @	

ADHESION A RETOURNER A



PASCAL RIBIER



2 CHEMIN DU CHARBONNIER
69780 SAINT PIERRE CHANDIEU
06 89 63 56 36

(Avec un chèque de 50 €)

LE SHN / CGC / CFTC EN TOUTE TRANSPARENCE

Comme l'indique le courrier de l'Etat ci contre, la négociation doit aboutir **avant la fin du mois de mars**.

Le temps presse et chacun doit maintenant prendre ses responsabilités afin de répondre aux salariés de l'institution qui attendent de leurs représentants une issue vers un régime de **retraite sécurisé, pérenne et garanti**.

C'est pourquoi le SHN/CGC et la CFTC ont fait connaître leurs positions (voir ci-dessous) et débloqué une situation dans l'impasse devant les propositions **unilatérales** de la Direction.

SITUATION FINANCIERE PREOCCUPANTE ?

Le financement du régime de retraite représente environ 33 millions d'euros. L'enveloppe des impayés en 2013 se situe entre 39 et 40 millions d'euros, soit un excédent conséquent.

De surcroît une réserve de 70 millions d'euros figure dans les comptes de la Fédération des Sociétés De Courses, de quoi assurer largement le financement d'éventuels futurs déficits...

EXTRAITS DU COURRIER DES TUTELLES DU 21/10/2013

« Les salariés de l'institution des courses bénéficient d'un régime d'allocation de retraite supplémentaire dont la situation financière et juridique est très préoccupante... »

« Le gouvernement a lancé une réforme des retraites qui doit s'achever d'ici la fin de l'année. Nous vous demandons en conséquence de vous inscrire dans ce calendrier en ouvrant une concertation avec les organisations syndicales pour procéder à la fermeture du régime actuel au premier trimestre » »

PROPOSITIONS DE LA DIRECTION ACCEPTABLES

1) Fermeture du régime ARS pour les futurs entrants.

2) Maintien d'un régime de retraite supplémentaire pour tous les salariés de l'institution et **maintien des droits ARS acquis actuel à 100 %**.

3) Mise en place d'un régime avec cotisation pour tous, (3% employeur, 1% collaborateurs) en substitution au régime actuel pour les nouveaux entrants et en paiement des droits ARS restant à acquérir pour les autres.

4) Réversion au conjoint survivant : Baisse de 60% à 54%.

POSITION SHN/CGC/CFTC

1) Fermeture des ARS pour les futurs entrants : L'extrait du courrier de l'Etat ci-dessus permet de comprendre pourquoi la fermeture de notre régime est inévitable.

2) Maintien d'un régime de retraite : En contrepartie, de la fermeture, nous obtenons **l'engagement de l'Etat que les impayés nous seront définitivement acquis** pour financer les ARS et les **Sociétés De Courses s'engagent à combler les éventuels déficits**.

3) Mise en place d'un régime avec cotisation pour tous : Une cotisation permet de sécuriser le régime et de répondre aux arguments de l'URSAFF. Nous proposons une augmentation de la contribution patronale pour que cette cotisation produise une rente plus conséquente.

4) Réversion au conjoint survivant à 54% : Ce point permet une mise en conformité avec le dispositif du régime de base et de répondre ainsi à la demande d'harmonisation.

PROPOSITIONS DE LA DIRECTION SANS FONDEMENT

1) Possibilité d'acquérir de nouveaux droits pour les ayants droits actuels mais à hauteur de **seulement 70%**.

2) Décote pour les moins de 15 ans à la date de la réforme (-5% si ancienneté entre 10 et 15 ans, -10% entre 5 et 10 ans, -15% moins de 5 ans avec une offre de sortie du régime ARS qui reste à définir).

3) Réversion au conjoint survivant optionnelle : Si le collaborateur choisit la réversion, il pourrait voir sa rente amputée d'au moins 10%.

4) Pilotage visant à limiter la revalorisation du point en l'ajustant sur ARGIRC/ARCO, moins favorable que l'INSEE, avec en plus, **un gel du point pendant les 5 prochaines années** et ensuite, un gel du point si les impayés sont insuffisants.

PAS QUESTION D'ACCEPTER CES PROPOSITIONS SANS FONDEMENT

POSITION SHN/CGC/CFTC

1) Possibilité d'acquérir de nouveaux droits : Nous contestons les arguments tentant de démontrer un déséquilibre financier pour justifier un niveau d'acquisition des nouveaux droits à hauteur de **seulement 70%**.

2) Moins de 15 ans : Le SHN/CGC dit **NON à la décote** et considère que **les moins de 15 ans doivent bénéficier des mêmes droits que les plus de 15 ans**. Par ailleurs, nous sommes favorables à une offre de sortie optionnelle du régime en échange d'une compensation financière (soulte) suspendue au choix du salarié.

3) Réversion au conjoint survivant : La réversion n'est pas optionnelle et rien ne justifie que la rente des salariés soient amputée pour pouvoir en bénéficier.

4) Pilotage visant à limiter la revalorisation du point : Aucune de ces propositions de la direction n'est fondée. De plus, les impacts seraient trop lourds de conséquences sur les petites et moyennes rentes. Toutefois, s'agissant des hauts niveaux de rentes, nous sommes favorables à l'étude des conditions de mise en place de mesures de solidarité.

UN TEXTE EXISTE, FERME ET DEFINITIF, MEILLEUR QUE CELUI DE 2007, ACCEPTABLE PAR LA DIRECTION ET QUI PEUT REUNIR LES CONDITIONS D'UN ACCORD. CONSULTEZ LE SUR NOS PAGES INTRANET.